

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017

L'an 2017, le 10 Janvier, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Monsieur Dominique Fasse et Michel Noirault, Maires-Adjoints, de Mesdames Brigitte Canet, Béatrice River, Sophie Giorgetti et Régine Wroczynski et de Messieurs Jean-Pascal Descamps, Thierry Pilath et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Guirec Loyer est absent excusé, une procuration est donnée à Monsieur Michel Noirault.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2016

2. Délibération au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 (II) de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014,

Vu les statuts de la communauté de communes Vexin Centre,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'EPCI en date du 26 décembre 2012,

Vu les articles 39 et 59 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu le PLU de la commune de Bréançon,

Considérant que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communautés de communes n'est pas devenue

compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le conseil communautaire peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le 27 mars.

Considérant que les Conseillers Municipaux ont pris acte de la loi ALUR,
Considérant que la Commune doit rester le gestionnaire et le garant de son territoire,
Considérant que la Commune de Bréançon a approuvé son PLU le 24 novembre 2009 et qu'elle ne souhaite pas perdre cette compétence, qui reste une compétence principale de la Commune,
Considérant par conséquent qu'il n'y a pas lieu de transférer cette compétence à la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le conseil municipal de Bréançon, S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Vexin Centre.

3. Situation du SIRSBHN

La situation se détériore actuellement entre les trois communes. De plus en plus de rumeurs se répandent.

La situation ne s'améliore pas depuis mi-décembre. Une nouvelle réunion est prévue prochainement afin de discuter de l'avenir du RPI.

4. Divers

- Cloche de l'Eglise : Plusieurs riverains ont soulevé le problème engendré par le bruit des cloches le matin à 7 heures. La durée de tintement est extrêmement longue et très bruyante pour les voisins proches. Par

conséquent, la Mairie va contacter son prestataire de service avant de voir s'il est possible de régler le volume sonore et de réduire le nombre de battements.

- Mr Michel Noirault soulève un problème quant au volume d'eau décompté par Veolia sur la dernière facture. Il semblerait que les volumes déclarés soient nettement supérieurs à ceux des années précédentes. Or apparemment cela concerne plusieurs personnes. Une enquête va donc être menée afin de recueillir des informations et pouvoir interroger Veolia sur ce point.
- Concernant la Journée printanière, il est décidé de la maintenir. Elle aura donc lieu courant mars (un flyer sera envoyé aux habitants). Une discussion sur la zone à nettoyer est en cours. Il est envisagé de s'attaquer au mur présent derrière le boulodrome (à côté de l'Eglise). Il faut également continuer de lutter contre la Renouée du Japon (plante particulièrement envahissante et difficile à détruire).
- Est abordée la question de la voiture communale : l'embrayage est à remplacer ainsi que différentes petites pièces. Un devis est en cours actuellement. Il est toutefois envisager de la remplacer si jamais le coût s'avère trop élevé.
- Pour le départ en retraite d'Elisabeth, il est prévu de faire un pot de départ avant la fin du mois.
- Un point a été soulevé par des habitants concernant des barrières dans les bois. Elles ont été installées par le conseil départemental afin de garantir l'état des chemins ruraux qui sont formellement interdits aux véhicules à moteur. La clé d'accès sera disponible en mairie pour les propriétaires de parcelles, contre signature et sous réserve de justifier le passage d'un véhicule à moteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.